

COMMUNE DE PITRES



Vendredi 13 janvier 2017

CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

REUNION DU VENDREDI 13 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept et le vendredi 13 janvier à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean CARRÉ, Maire

Présents : Chantale PICARD, Christophe PETIT, Adjoint, Evelyne CLASTERE, Gianni LEFEBVRE, Véronique GAVELLE, Yannick DEBIN, Nicolas ROGER, Mickael VIGOR, Florence LAMBERT, Marie DUMON et René DREAN.

Absents excusés représentés : Michel MAILLE par Véronique GAVELLE, Dominique CAILLE par Jean CARRE, Céline DEBUIGNY par Chantale PICARD, Stéphanie HOUDMON par Gianni LEFEBVRE, Jérôme RAVIN par Florence LAMBERT et Nadège LEVEE par René DREAN

Absente excusée : Mélissa LORIAUX.

Secrétaire de séance : Christophe PETIT

Monsieur le maire demande si les membres du conseil sont d'accord pour ajouter le point suivant à l'ordre du jour « Autorisation de paiement en investissement avant le vote du budget primitif 2017 ». Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires sur le compte rendu de la réunion du 29 novembre 2016 : Monsieur René DREAN fait une remarque concernant la modification du PLU évoquée dans les « divers » en précisant qu'il s'agit bien d'une information donnée par le maire et non d'un vote. Il évoque l'installation de MétalValue et demande s'il existe une usine identique en France. Monsieur le maire répond qu'il existe une usine à Saint Etienne. Monsieur DREAN dit qu'il serait opportun d'aller visiter le site. Mme LAMBERT demande à qu'elle date a eu lieu la modification du PLU pour permettre l'installation de l'usine car elle a lu dans la presse que la Région avait signé un engagement avec cette entreprise en présence du Maire et du Président de la CASE et elle s'en étonne. Monsieur le maire répond que la modification du PLU fera l'objet d'un vote lors d'un prochain conseil municipal. Monsieur DEBIN demande si des membres de la société MétalValue pourraient venir présenter leur projet au conseil municipal. Monsieur le maire précise qu'il ne faut pas être contre le projet mais très vigilants sur les éventuelles nuisances. Compte tenu de ce qui précède, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1) S.I.E.G.E. : MODIFICATION DES STATUTS**
- 2) S.I.E.G.E. : ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE AMENAGEMENT ET EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES**
- 3) S.I.E.G.E. : PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2016**
- 4) CASE : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES « RELEVEMENT DES CONCESSIONS FUNERAIRES »**
- 5) REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON**
- 6) CESSION SOCIETE JEAN BILLET PRODUCTIONS A COMMUNE**
- 7) AXA : ACCEPTATION D'UN CHEQUE EN REGLEMENT D'UN SINISTRE**
- 8) AUGMENTATION DU TAUX HORAIRE POUR LES AGENTS SOUS CONTRAT**
- 9) VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE A L'ESPACE DES DEUX RIVES**
- 10) VIREMENTS DE CREDITS**
- 11) DIVERS**

1 - S.I.E.G.E. : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal d'une modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure.

Cette modification porte d'abord sur des extensions de compétences et missions du SIEGE :

- *Au titre des compétences obligatoires*, le SIEGE envisage de prendre les compétences suivantes :
 - Participation à l'élaboration et à l'évaluation des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE, SRADDET) et des Plans Climat Air Energie Territoire (PCAET),
 - Contrôle de la politique d'investissement et de développement des réseaux des concessionnaires et contrôle des tarifs de solidarité.
- *Au titre des missions complémentaires*, le SIEGE envisage d'intervenir dans des projets d'aménagement et d'exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable de proximité ou des installations utilisant les énergies renouvelables.
- *Au titre des compétences optionnelles*, le SIEGE se propose d'exercer la compétence suivante intitulée « aménagement et exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique » à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité afin de laisser aux communes et EPCI à fiscalité propre le soin de les développer au titre de leur compétence transports.

La réforme procède ensuite à des adaptations de forme fondées sur les évolutions législatives récentes (Loi Communes nouvelles, TECV, ...) n'ayant pas d'incidence sur l'exercice des compétences historiques du SIEGE :

- Prise en compte de l'effet « communes nouvelles » (article 9),
- Consécration de la Commission Consultative Paritaire (article 12),
- Les travaux d'effacement coordonnés et la mise à disposition de moyens pour l'élaboration et le suivi des PCAET (article 3-1 et 8).

Compte tenu de ce qui précède et au regard du projet de statuts annexé à la présente, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité POUR le projet de modification des statuts du SIEGE.

2 - S.I.E.G.E. : ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE AMENAGEMENT ET EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil municipal que les statuts du SIEGE ont notamment pour objet d'assurer la prise de compétence par le syndicat à titre optionnel de l'aménagement et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette compétence optionnelle qui confie au SIEGE le soin d'assurer l'exploitation, y compris l'entretien et la supervision des bornes de recharge pour véhicules à motorisation électrique ou hybrides rechargeables installées ou susceptibles d'être installées sur le territoire de la commune.

Il est précisé que l'exercice de cette compétence par le SIEGE ne remet pas en cause l'exercice des autres missions relevant des services de mobilité et de transports, et que ce transfert ne pourra être opérationnel que sous réserve de la validation définitive des nouveaux statuts du SIEGE par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure et sous réserve de délibération concordante du comité syndical du SIEGE conformément aux dispositions de l'article du projet de statuts

Il y a une borne avec deux prises rue Marie Curie (près de la pharmacie).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la compétence optionnelle en matière d'aménagement d'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules à motorisation électrique.

3 - S.I.E.G.E. : PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2016

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Le SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure) nous a adressé le procès-verbal des décisions adoptées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 26 novembre 2016.

Ce procès verbal a été affiché en mairie et a été porté à la connaissance des membres du conseil municipal.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation et accepte ce procès-verbal.

4 - CASE : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES « RELEVEMENT DES CONCESSIONS FUNERAIRES ANCIENNES »

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la constitution d'un groupement de commandes par la CASE pour le relèvement des concessions funéraires anciennes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe de ce groupement de commandes sous réserve des conditions tarifaires pratiquées et que l'entreprise retenue réponde rapidement aux interventions.

L'adhésion à ce groupement de commandes sera soumise au vote lors d'un prochain conseil municipal lorsque les services de la Communauté d'Agglomération Seine Eure nous auront transmis tous les éléments.

5 - REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Monsieur le maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la reprise par la commune des concessions suivantes situées dans le cimetière communal :

Emplacement n° 46 - Concession perpétuelle sans n° du 21 avril 19898 délivrée à Mme LEGRAIN née DOLLENT Amanda ;
Emplacement n° 49 - Concession perpétuelle n° 16 du 30 novembre 1876 délivrée à Monsieur LETHORE Arsène ;
Emplacement n° 50 - Concession perpétuelle n° 15 du 29 novembre 1876 délivrée à Messieurs GAILLARD et DESCAMPS ;
Emplacement n° 51 - Pas de titre de concession ;
Emplacement n° 52 - Concession perpétuelle n° 13 du 20 mai 1876 délivrée à Monsieur DUVAL Frédéric ;
Emplacement n° 53 - Pas de titre de concession ;
Emplacement n° 58 - Concession perpétuelle n° 11 du 16 septembre 1876 délivrée à M. MATIERRE Émile Eugène ;
Emplacement n° 59 - Concession perpétuelle n° 01 du 02 mai 1874 délivrée à Monsieur VAURABOURG Stanislas ;
Emplacement n° 60 - Concession perpétuelle n° 26 du 30 janvier 1909 délivrée à Monsieur MATHIAS Albert ;
Emplacement n° 62 - Concession perpétuelle n° 31 du 23 mars 1880 délivrée à Mme FREMIN Cyrille veuve RIQUEUR ;
Emplacement n° 63 - Concession perpétuelle n° 39 du 26 février 1885 délivrée à Monsieur VIGOR Lucien ;
Emplacement n° 64 - Concession perpétuelle n° 37 du 10 décembre 1884 délivrée à Monsieur VIGOR Lucien ;
Emplacement n° 65 - Concession perpétuelle n° 12 du 09 octobre 1875 délivrée à Madame LAILLER née VIGOR ;
Emplacement n° 67 - Concession perpétuelle n° 41 du 01 juin 1890 délivrée à Monsieur ROZE Louis ;
Emplacement n° 68 - Concession perpétuelle n° 32 du 02 février 1882 délivrée à Monsieur LETHORE Ernest Ambroise ;
Emplacement n° 69 - Concession perpétuelle n° 28 du 27 juin 1879 délivrée à LETHORE Arsène ;
Emplacement n° 70 - Concession perpétuelle n° 86 du 28 janvier 1938 délivrée à Madame BOURGEOIS Henriette veuve LOISEAU ;
Emplacement n° 71 - Concession perpétuelle n° 36 du 28 décembre 1903 délivrée à Madame CAVELIER Séraphine Clémence Veuve DECREUX ;
Emplacement n° 72 - Concession perpétuelle (titre sans numéro) du 21 avril 1898 délivrée à Monsieur FRETIGNY Alphonse.

Monsieur le Maire précise que ces concessions ont plus de trente ans d'existence et que leur état d'abandon a été constaté à deux reprises, à onze ans d'intervalle, les 26 avril 2005 et 25 avril 2016 dans les conditions prévues par l'article R.2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2223-17 et R.2223-18, Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que les dernières inhumations remontent à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité, Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leurs noms et aux noms de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) Déclare que les concessions citées ci-dessus et situées dans le cimetière communal sont réputées en état d'abandon ;
- 2) Autorise Monsieur le maire à reprendre ces concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations ;
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

6 - CESSION JEAN BILLET PRODUCTIONS A COMMUNE ET TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite à l'arrachage de la haie au 57 rue des Moulins, le géomètre a pu délimiter la partie cédée à la commune pour l'élargissement du chemin rural. La partie cédée est d'une surface de 128 m² et cadastrée section B n° 887 et 889.

Ces parcelles seront transférées dans le domaine public.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE la cession et le transfert dans le domaine public des parcelles de terrain de la Société Jean Billet Productions ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

7 - AXA : ACCEPTATION D'UN CHEQUE EN REGLEMENT D'UN SINISTRE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter un chèque d'AXA d'un montant de 110.32 €. Cette somme correspond au remboursement d'un bris de vitre.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité accepte le chèque de 110.32 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

8 - AUGMENTATION DU TAUX HORAIRE POUR LES AGENTS SOUS CONTRATS AIDES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'augmenter à compter du 1^{er} janvier 2017 le prix horaire des contrats aidés.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que le prix horaire des contrats aidés soit porté à 10,14 € à compter du 1^{er} janvier 2017.

9 - VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE A L'ESPACE DES DEUX RIVES

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour le versement à l'Espace des 2 Rives de 1/12^{ème} de la subvention allouée en 2016 soit la somme de 31 408.33 € par mois avant le vote du Budget Primitif.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les versements avant le vote du Budget Primitif.

10 - VIREMENTS DE CREDITS

Les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2016 étant insuffisants, il était nécessaire de prendre un arrêté pour un virement de 570.00 €. Cet arrêté est porté à la connaissance du conseil municipal.

11 - AUTORISATION DE PAIEMENT EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la loi autorise le paiement des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif de l'année en cours dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement de l'année 2016.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le trésorier municipal à procéder à la prise en charge et au règlement des mandats d'investissement qui lui seront transmis avant le vote du Budget Primitif 2017.

Considérant qu'il convient de rembourser la caution versée par les locataires du local commercial, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du maire, autorise le trésorier à régler les différents mandats d'investissement qui lui seront adressés avant le vote et l'approbation du BP 2017 dans les conditions décrites précédemment et s'engage à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2017

12- DIVERS

• Monsieur le maire fait part des remerciements de la famille LEMAITRE pour le témoignage de la commune au décès de Mme LEMAITRE. Madame Florence LAMBERT estime que les conseillers municipaux devraient être prévenus lors du décès d'un habitant de la commune. Monsieur le maire répond que c'est possible uniquement si la famille accepte que l'information soit transmise.

• Monsieur le maire regrette les fausses rumeurs qui circulent au sujet de l'installation de deux nouveaux médecins sur la commune. Une solution provisoire pourrait être envisagée pour permettre aux Docteurs CREVEL et OLLE de pouvoir exercer en attendant la construction de leur cabinet médical près de la pharmacie. En effet, le cabinet du dentiste est disponible et Monsieur le maire va demander à Monsieur SCETBON s'il accepterait de le louer ou le prêter gratuitement aux médecins.

TOUR DE TABLE

→ Madame Chantale PICARD fait part de la satisfaction des gens qui ont reçu un colis de fin d'année. Elle demande s'il est possible de remettre un container à côté du point d'eau dans le cimetière. Monsieur le maire répond que c'est possible et regrette qu'aucun tri des déchets ne soit effectué par les visiteurs du cimetière.

→ Madame Véronique GAVELLE demande si les feuilles qui sont dans les allées principales du cimetière vont être ramassées. Monsieur le maire précise que le nettoyage des tombes et les abords de celles-ci sont à la charge des titulaires des concessions. Les grandes allées et seulement celles-ci seront nettoyées par les agents communaux.

→ Madame Chantale PICARD informe les membres du conseil municipal que les bulletins et les agendas sont prêts à être distribués.

→ Madame Marie DUMONT demande s'il y aura une réunion de la commission « Communication » pour l'élaboration du prochain bulletin municipal parce que cela n'a pas été le cas pour celui-ci.

→ Monsieur Yannick DEBIN déplore le manque de communication entre les élus et décide la dissolution de la commission « Communication »

→ Madame Florence LAMBERT renouvelle son questionnement au sujet de MétalValue. Elle se réjouit qu'il puisse y avoir création d'emplois mais elle rappelle qu'en commission de travaux elle avait demandé des précisions sur tous les risques de pollution (visuelle, sonore, particules fines ...) et qu'à ce jour, il n'y a pas de réponse. Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas prévu de « frapper » les pièces sur le site de Pîtres et que seule la fabrication de la poudre sera réalisée à Pîtres.

Elle demande où en est la vente des terrains dans le lotissement communal. Monsieur le Maire répond que nous avons vendu 2 terrains en 2016 et que 3 compromis de vente ont été signés pour 2017.

Madame LAMBERT interroge à nouveau Monsieur le Maire sur le plan communal de sauvegarde et demande si une commission sur ce sujet pourrait être créée pour pouvoir travailler sur le dossier. Monsieur le Maire répond qu'il va assister le 3 février prochain à une réunion au Conseil Départemental.

→ Madame Evelyne CLASTERE estime qu'un rappel serait nécessaire auprès des concitoyens pour le nettoyage des trottoirs. Monsieur le Maire répond que cela incombe aux riverains. Quant aux chemins communaux, la partie bitumée appartient à la commune et la bande de terre est à la charge des riverains.

→ Monsieur le Maire précise que le salage des routes se fait désormais à partir de l'heure de prise des fonctions des agents, soit 8 heures. Nous n'allons plus jusqu'à Herqueville comme avant. La priorité est donnée aux espaces publics. Il rappelle que chaque propriétaire est responsable de ses eaux de ruissellement.

→ Madame Evelyne CLASTERE demande quand les travaux du pont sur l'Andelle seront terminés. Monsieur le Maire répond qu'ils seront terminés en mars prochain.

→ Monsieur Christophe PETIT indique qu'une commission des finances est prévue le lundi 13 février à 18 heures. La convention avec l'association des jardiniers est en vigueur jusqu'à fin 2017. Il s'interroge sur la façon de reconduire cette convention, soit pour 10 ans comme actuellement ou pour une durée plus courte avec tacite reconduction en laissant la possibilité de la dénoncer par l'une ou l'autre des parties.

→ Monsieur le Maire dit que les finances communales s'améliorent et que le bilan de 2016 devrait être positif. Les travaux concernant les problèmes d'eaux usées du bâtiment de l'Espace des deux rives ont été réalisés. Des travaux d'assainissement (raccordement au tout à l'égout) seront réalisés rue de l'Île Sainte Hélène dès que l'Agence de l'eau Seine Normandie donnera une réponse sur l'obtention, par la CASE, d'une subvention. Monsieur le Maire remercie la CASE pour les travaux effectués (assainissement, voirie...) et les diverses aides financières accordées. La voie verte sera prolongée au sud de la Seine et on ne désespère pas de la voir arriver au nord du fleuve. Nous avons craint une fermeture de classe à la prochaine rentrée scolaire mais elle n'aura pas lieu car, en effet, il a rencontré le nouvel inspecteur d'académie qui le lui a confirmé.

PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Jean-Pierre COBERT donne des informations sur MétalValue : 90 % de la production mondiale aura lieu à Pîtres. Il précise qu'il faudra faire très attention à l'impact environnemental car aucunes données ne sont disponibles sur celui-ci. En effet, il n'y a aucun exemple équivalent dans le monde concernant cette production. La future usine de Pîtres sera la première.

Monsieur COBERT précise qu'il faudra être très attentif aux aménagements intérieurs.

Monsieur DESMAREST indique que d'après la quantité de production prévue, l'unité pourrait éventuellement tourner en continu. Le choix de l'installation auprès de Manoir Industries est dû au fait que la fonderie de Pîtres est sous-exploitée.

Madame Florence LAMBERT intervient en confirmant que l'on doit donc impérativement émettre des réserves sur les éventuelles nuisances sonores et environnementales.

Monsieur Nicolas ROGER précise qu'il sera vraiment nécessaire d'avoir plus d'informations sur ce projet et qu'il serait intéressant d'avoir une présentation de la société par les responsables de MetalValue.

Fin de la séance à 22 heures 52.